

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juin 2023

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 -
(N° 1346)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL716

présenté par

Mme Lelouis, M. Schreck, M. Houssin, M. Baubry, M. Guitton, M. Ménagé, M. Rambaud,
Mme Lorho, Mme Bordes, M. Gillet, Mme Lechanteux, Mme Diaz et Mme Roullaud

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 13, supprimer le mot :

« transpartisanes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Groupe Rassemblement National a des doutes quant à la notion de « transpartisanité » qui est à double vitesse.

En effet, tout le monde n'a pas été représenté. Ainsi, lors des États Généraux de la Justice, rien ne permet de dire qu'une grande variété de sensibilités ont été sélectionné. Par conséquent, il est préférable de supprimer ce terme.

Tel est le but de cet amendement.